

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 JUILLET 2016**

L'an deux mil seize, le douze juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire.

Etaient présents : PARENT Gérard, BIGARRE Marie-Josèphe, LEGRAND Céline, LEROY Guillaume, LECONTE Nathalie, DEFRES Jeremie, DELANGE Guy, LECLERC Laure, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : RUEL Denis, LEBLOND Patricia.

Secrétaire de séance : LEROY Guillaume.

\*\*\*\*\*

### **Convention de mise à disposition de la salle pour TONYCFIT :**

M. le Maire rappelle la demande de M. Verlinde concernant la mise à disposition de la salle communale pour exercer une activité de « cardio training » pendant les travaux de la salle de Montfarville.

M. Verlinde souhaiterait pouvoir bénéficier de la salle le lundi de 17h30 à 18h30 du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 juin 2016, selon les conditions de la convention proposée en mars dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à la signer la convention, ainsi que toute pièce complémentaire à cette délibération.

### **Instauration de l'entretien professionnel pour les agents :**

M. le Maire informe que suite au décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014, relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, le conseil municipal doit mettre en œuvre l'entretien professionnel, à titre pérenne. Ce dispositif remplaçant la fiche de notation annuelle des agents territoriaux. L'entretien professionnel se distingue de la notation, d'abord parce qu'il est conduit par le supérieur hiérarchique direct, puis car il supprime la note chiffrée. Il donne lieu à un compte rendu annuellement.

La valeur professionnelle de l'agent sera appréciée selon quatre critères obligatoires :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

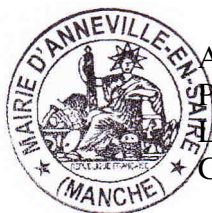
Après avis favorable du comité technique du centre de gestion de la manche en date du 24 juin 2016, il est proposé au conseil la mise en place de l'entretien professionnel à compter de 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'instaurer l'entretien professionnel pour les agents stagiaires, titulaires ou non titulaires à compter de l'année 2016, et autorise M. le Maire à la signer toute pièce nécessaire à cette délibération.

### **Informations et questions diverses :**

- Principe de mise à disposition de cailloux adopté.
- Logement 13 rue de l'église vide au 1<sup>er</sup> octobre 2016.
- Secrétariat de mairie fermé du 18 au 25 août inclus.
- Projet effacement réseau au niveau de la salle, route de Quettehou.
- Destruction des toilettes publiques et abri bus sur la place, cabine téléphonique.
- Nettoyage des canalisations à programmer.

- Inondation hameau gilles : réunion entre la commune, la direction des routes et les agriculteurs.
- Travaux des ralentisseurs prochainement, celui de la route de Quettehou après les travaux d'effacement des réseaux électriques.
- Disfonctionnement des radars rue cavée et rue de l'église.
- Géocaching sur Anneville.



Ainsi délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Gérard PARENT.